



**ASSEMBLEE IUFE**

Prof. Bruno Strasser, Président

[bruno.strasser@unige.ch](mailto:bruno.strasser@unige.ch)

**Assemblée de l'IUFE**  
**Jeudi 26 mai 2016 de 17h à 19h**  
Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve  
Salle PM234  
**PV adopté**

---

**Corps professoral**

Bruno Strasser, SCIENCES, Président de l'Assemblée

Anne Sgard, SES

Jean-Luc Dorier, FEP

Frédéric Yvon, FORDIF

Greta Pelgrims, MESP

Olivier Maulini, FEP

**Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER)**

Anne Monnier, IUFE (absente à cette séance)

Roland Emery, IUFE

René Rickenmann, FPSE (absent à cette séance)

Christophe Laenzlinger, LETTRES

Glaís Sales Cordeiro, FAPSE

**Etudiant-e-s**

Nicolas Walter, ADEFEP (absent à cette séance)

**Membres invités de manière permanente**

Isabelle Mili, directrice, IUFE

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE

Sophie Canellini, conseillère aux études, IUFE-Forensec

Christian Stücki, en remplacement de Sonia Bühler adjointe administrative IUFE

Myriam Vitali Capraro, secrétariat des stages IUFE, PAT

Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.

Claire Ragno-Paquier, représentante SPG

Waël Almoman, représentant des enseignants secondaire II, UCESG (absent à cette séance)

Aline Meyer, conseillère aux études IUFE-FEP/MESP

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du PV du 17 mars 2016 (1 annexe)
3. Filière FEP
  - approbation plan d'études du CCEP (1 annexe) et de la MAEP 2016-2017 (1 annexe)
  - MO 2194
4. Filière FORENSEC
  - Vote règlement
  - Mesures compensatoires (1 annexe)

## 5. Filière MESP

- approbation du plan d'études de la MESP 2016-2017
- approbation de la nouvelle composition du comité de programme.

## 6. Filière FORDIF

- vote du règlement MAS (2 annexes)

---

Le Président Bruno Strasser ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence.

### 1. Approbation de l'OJ

L'OJ est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont toutefois apportées :

Le point 4 sur le projet de règlement Forensec sera abordé à titre informatif mais ne comportera pas de vote.

Le point sur les mesures compensatoires sera suivi d'un vote indicatif.

### 2. Approbation du PV du 24 mars 2016

Le PV est adopté avec une modification communiquée et intégrée au PV en séance.

### 3. Filière FEP

- approbation plan d'études du CCEP (1 annexe)

La Conseillère aux études de la FEP, Aline Meyer, présente le plan d'études, à savoir les unités de formation par domaine et programme pour le Certificat en enseignement primaire (CCEP). Les différents domaines par thèmes sont cités, ainsi que les différents modules.

Elle précise, entre autres, qu'un cours, mentionné en page 2, point 1.3 « Cultures collaboratives et professionnalisation » ne sera pas donné en 2016-2017.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote de ce plan d'études

**9 oui**

**0 opposition**

**0 abstention**

- approbation du plan d'études de la MAEP 2016-2017 (1 annexe)

Aline Meyer présente ici les différentes unités de formation relatives à la Maîtrise universitaire en enseignement primaire (MAEP) pour 2016-2017.

Les différents domaines par thèmes sont ici également abordés, avec les différents modules et programmes.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote de ce plan d'études

**9 oui**

**0 opposition**

**0 abstention**

- MO 2194

Ce point est présenté par Olivier Maulini.

Ce dernier informe que la motion n'a pas été abordée lors de la dernière séance du Grand Conseil (GC).

Elle sera donc traitée en prochaine séance du GC fixée aux 2 et 3 juin 2016.

Si un projet de loi devait être l'issue choisie à cette motion, il s'avère qu'il ne serait pas appliqué à la rentrée 2016-2017.

### 4. Filière Forensec

#### Aspects réglementaires

La priorité pour la filière Forensec est le bouclage du dossier de reconnaissance du titre MASE auprès de la CDIP. Il faut donc remplir toutes les conditions pour conserver la reconnaissance Forensec (reconnaissance octroyée, mais conditionnellement).

La principale condition posée par la CDIP et qui pose encore à ce jour obstacle, mais à laquelle l'IUFE se doit de répondre, reste le point 2.8 portant sur les stages.

Pour mémoire :

### « 2.8 Stage en responsabilité

Le volume du stage en responsabilité doit être réduit et celui du stage en accompagnement augmenté. Afin d'accorder l'importance adéquate à la formation pratique au niveau gymnasial, un volume minimal de 7-8 crédits ECTS est proposé pour ce niveau d'enseignement.

La CDIP demande (voire exige) une séparation significative entre stage et emploi. La formation doit être absolument distincte de l'emploi.

Hors, de par l'entrée en vigueur de l'article 133 de la nouvelle LIP qui précise :

« Stages en responsabilité dans l'enseignement secondaire et tertiaire B

<sup>1</sup> Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département », la distinction entre le pré emploi et le stage n'est ici pas respectée, ce qui pose un problème majeur.

De plus, la Conseillère d'Etat a déclaré qu'il y aurait engagement de stagiaires au regard des besoins des directeurs d'établissements, ce qui ne fait que confirmer une situation problématique en regard de la formation directement liée à l'emploi.

Un contact a eu lieu avec le collaborateur scientifique de la CDIP, M. Allenspach, qui a émis un avis sur le point du stage en responsabilité en 1<sup>ère</sup> année, à savoir que ce stage a un caractère subsidiaire, alors que le stage en accompagnement a un caractère principal.

La Cheffe du département a annoncé des changements dans la formation Forensic. La CDIP demande d'être informée de la teneur exacte de ces changements, de façon à s'assurer du fait qu'entre le règlement de reconnaissance CDIP compatible et ce qui sera appliqué par la suite soit cohérent en tout point et conforme aux exigences posées.

Le 20 juin 2016, une rencontre a lieu entre la Conseillère d'Etat Madame Anne Emery Torracinta, le Secrétaire général de la CDIP Monsieur Hans Ambühl, et Madame Dr Sonja Rosenberg, responsable de la Chambre des hautes écoles pédagogiques, Swissuniversities.

Cette rencontre devrait permettre de savoir si le règlement CDIP compatible est accepté ou non, ou nécessite d'être modifié sur le point des stages.

Il est rappelé que ce règlement, s'il est accepté, sera voté en séance de l'assemblée le mardi 28 juin 2016.

Le problème sur la question des recours est abordé et une précision est communiquée :

Le stage amenant l'étudiant à travailler, ceci relève d'une procédure d'engagement selon le DIP.

#### Les mesures compensatoires (1 annexe)

Ces mesures sont destinées à des personnes qui ont déjà un diplôme mais qui doivent faire un complément de formation.

3 cas de figure se présentent à la formation des enseignants du secondaire :

1. Les personnes envoyées par la CDIP dans le cadre de la reconnaissance de leur diplôme étranger.
2. Les personnes ayant obtenu un diplôme dans l'un ou l'autre degré d'enseignement (secondaire I ou école de maturité) dans une HEP suisse ou un institut suisse de formation autre que l'IUFE.
3. Les personnes ayant obtenu un diplôme auprès de l'IFFP.

L'annexe relative à ces mesures est présentée, commentée et détaillée point par point.

Après une présentation de ces mesures, statut..., est abordé le point sur l'organisation de celles-ci :

1. Réclamer le dossier complet du demandeur auprès de la CDIP
2. Analyser les conditions nécessaires pour obtenir le diplôme
3. Vérifier la faisabilité auprès du responsable des stages notamment
4. Transmettre le dossier à la faculté concernée en cas de crédits académiques demandés afin qu'une proposition de parcours de formation soit élaborée
5. Elaborer un plan d'études personnalisé
6. Préparer un devis
7. Soumettre le devis au demandeur
8. En cas d'accord du demandeur, organiser la formation
9. Emettre une attestation envoyée au candidat et à la CDIP

Ensuite est abordé le point concernant les mesures compensatoires pour les porteurs d'un diplôme d'enseignement suisse, à savoir ce qu'il est possible ou non de mettre en place. Puis les aspects financiers sont abordés et détaillés.

Il est précisé qu'à l'avenir une jurisprudence Forensec est à envisager. Il est rappelé que pour le diplôme combiné, il n'y a pas possibilité de diplôme additionnel. C'est le DIP qui reconnaît, le cas échéant, l'attestation. Ce sera un PV listant les UF validées.

Cette présentation permet ainsi une formalisation de ces mesures compensatoires, suivie d'un vote indicatif, de principe.

**10 personnes approuvent** le contenu de ces mesures compensatoires telles qu'elles sont ici présentées

**Pas d'opposition**

**Pas d'abstention**

## 5. Filière MESP

Présentation du nouveau plan d'études MESP, par domaines et par programmes (1 annexe)

Les différentes UF sont citées et commentées.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote de ce plan d'études

**11 oui**

**0 opposition**

**0 abstention**

La nouvelle composition du comité de programme MESP dès la rentrée 2016-2017 est présentée (1 annexe)

**Les membres sont :**

Greta Pelgrims, PA (FPSE), direction

Roland Emery, CE (IUFE), codirection

Aline Meyer, conseillère aux études MESP (membre ex officio)

Joaquim Dolz-Mestre, PO (FPSE)

Francia Leutenegger, PA (FPSE)

Margarita Sanchez Mazas, PO (IUFE ; commission d'admission de la MESP)

Coralie Delorme, CE et CS (FPSE ; responsable des stages)

Britt-Marie Martini-Willemin, CS (FPSE)

Tatyana Petersen (représentante des étudiants de la MESP)

Les membres de l'assemblée procèdent au vote pour approbation de ce nouveau COMPRO MESP

**11 oui**

**0 opposition**

**0 abstention**

## 6. Filière Fordif

Le règlement d'études du MAS est présenté (1 annexe)

Il a été validé par la HEP Vaud, puis par l'IFFP, puis est soumis à l'IUFE, pour ensuite être présenté à l'Université.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote pour approbation de règlement d'études MAS

**11 oui**

**0 opposition**

**0 abstention**

Il n'y a pas de point sollicité en divers.

La séance est levée à 17h45.